**Compte –rendu de la réunion du 27 janvier 2018 sur**

 **«  Les Etats Généraux de la Migration »**

**à l’initiative de l’ASTI- VALENCE**

**Maisons des sociétés – Valence**

**GROUPE 1 :ETAT DES LIEUX**

1. Qui sont les personnes migrantes sur notre territoire ?
2. Quels sont les principaux problèmes auxquels elles doivent faire face ?
3. Position des acteurs : les élus, la préfecture
4. Impacts des politiques européennes sur notre territoire
5. Y a-t-il un CAO sur notre territoire et comment cela se passe-t-il

Participants du groupe 1 :

- Renée Di Cioccio  (SHDA): r.dicioccio@numericable.fr

- Dominique Malvaud (ROSA) : dom7526@gmail.com.

- Thomas Rolland (Voies Libres Drôme) : thomasbzh@riseup.net

- Annick Abrassart (Pastorale des migrants) : annick.abrassart@valence.cef.fr

- Isabelle Michel (ASTIR) : lehcim26750@orange.fr

- Françoise Henry (ALDA) : fraliphi@wanadoo.fr

- Colette François (Amnesty Internat) : ann.françois@orange.fr

- Françoise Battesti ( LDH) : fbattesti26@gmail.com

- Dominique Allain (CIMADE) : diminique.allain@gmail.com

- Pierre ESTARIA : estaria.pierre@orange.fr

- Jean-Marie Tampère (ASTIV) : jean-marie.tampere@laposte.net

La discussion a commencé par les témoignages des gens du groupe

ALDA- Essentiellement hébergeons des Albanais déboutés du droit d’asile qui ne veulent pas repartir dans leur pays. Difficulté à connaitre la réalité de leur discours sur leur parcours. Avons eu peu de régularisations avec la circulaire Valls qui n’est plus appliquée par la préfecture. Les personnes en fin de droits, que faire ? Pas de visibilité à long terme. Attendons de voir la nouvelle loi asile et immigration qui va être débattue au printemps.

ASTI ROMANS et AEL-des permanences juridiques, du soutien, de l’information, font face à des situations graves, aberrantes, qui n’avancent pas. Sensation de ne pas arriver à répondre à la demande.

ASILE.com- les demandeurs d’asile dont le dossier est répertorié par l'OFII, sont répartis dans des hébergements de façon arbitraire. Dans le département, en comptant ceux aidés par le CADA, par l’hébergement d’urgence (HUDA) , par le CAO…il y a environ 200 familles hébergées . Il existe encore 90 places ouvertes pour des migrants ( demandeurs d’asile ) enregistrés sur 4 départements régionaux ( 73 -74 -38 et 26). Ces places étaient jusque l'an passé dévolues au département de la Drôme. Question : quelle est la capacité souhaitable pour la Drôme ?

Les personnes isolées ne sont pas hébergées, soit 50 personnes environ. Pour ces demandeurs d'Asile ce droit à l'hébergement n'est pas respecté.

L'ETAT DE L'ACCUEIL EN PREFECTURE

Toutes les personnes qui ont accompagné des migrants en préfecture soulignent la qualité déplorable de l'accueil et du traitement des personnes :

- pas suffisamment de personnels pour traiter leurs demandes.

- impossibilité de se référer à une liste type des documents à fournir.

- renvoi à un rendez-vous ultérieur pour une simple pièce manquante.

- conditions matérielles défaillantes : pas de toilettes – pas de fontaine d'eau – pas de photocopieuse – pas de cabine de photomaton.

- propos humiliants de certain-e-s fonctionnaires.

De plus la CIMADE signale que l'administration préfectorale a des exigences qui s'avèrent parfois illégales. On retrouve ces problèmes auprès de la Sécurité Sociale pour l'obtention ou le renouvellement de la carte d'AME. Sans cette carte d'AME des migrants sans papiers ne peuvent prétendre à la carte demi-tarif des transports en communs.

DROIT AU LOGEMENT :

Si l'on en croit les déclarations du président de la République, personne ne devrait se retrouver à la rue sans abri. Ceci est vrai autant pour les ressortissants Français et les Etrangers réguliers que pour les Etrangers sans papiers.

Or, concernant les étrangers sans papiers en attente d'un examen favorable de leur demande de régularisation, en matière de logement seule la solidarité associative et citoyenne fonctionne, en dehors de toute aide et subventionnement officiel. ( Ex : l'association ALDA à Valence, ou AEL à Romans, ou PLAIRE à Génissieux ou à Saillans/Vercheny ou encore l’association SHDA qui loge plusieurs familles).

Dans chaque commune existent des bâtiments en déshérence qui pourraient être réquisitionnées pour tous les sans-abri. Le Droit de réquisition fut mis en pratique au sortir de la guerre 39/45. Il est toujours inscrit dans la Constitution.

Nous avons relevé la nécessité de :

**1-METTRE EN COMMUN LES INFORMATIONS CONCERNANT LE LOGEMENT ET TENTER DE LISTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS**

**2 – DE CONNAITRE LE FLUX DES MIGRANTS ET LES CAPACITES D’ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE.**

**3 – DE POUSSER A LA MISE EN PLACE DES RENCONTRES REGULIERES AVEC LE PREFET EN PERSONNE ( et non pas le Service des Etrangers qui décide comme bon lui semble).**

NOS TACHES COMMUNES :

1] Etablir un PROTOCOLE en vue d'un traitement identique et égalitaire des dossiers de régularisation déposés à la Préfecture par les migrants. Ceci implique d'exiger de la Préfecture qu'elle établisse une liste officielle et unique des documents à fournir.

2] Jusqu'ici chaque association agissait chacune séparément. Il convient de mettre en synergie toutes les associations intervenant sur la situation des migrants pour faire valoir leurs demandes légitimes d'intégration en France, qu'ils soient déboutés du Droit d'Asile, demandeurs d'Asile « dublinés » ou simple migrants dits « économiques ». (poursuivre et étendre le travail collectif initié par les associations investies dans ce domaine comme l'ASTIR – l'ASTIV – la CIMADE – la LDH – le groupe ROSA ).

3] Réunir les familles isolées de migrants en demande pour qu'elles décident elles-mêmes des actions à venir.

4] Envisager une action spécifique et commune sur le logement.

 Sur le long terme notre but est bien de :

-changer le regard de la population sur les migrants

-déconstruire les préjugés et travailler sur les éléments de langage.

(Cette liste n’est pas exhaustive).

Les référents de ce groupe N°1 sont : Françoise BATTESTI et jean-Marie TAMPERE.

*La prochaine réunion des EGM aura lieu* ***le mardi 27 février à 19h à la Maison des sociétés*** *en présence de* ***François GEMENNE*** *, chercheur et professeur en sciences politiques à l’Université libre de Bruxelles à la Faculté de Philosophie et Sciences sociales.*

29.01.2018 Colette François et Jean-Marie Tampère.